

Délibération n° 2023-19
Mise en place du 3^{ème} cycle de pharmacie aux Antilles

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 16 février 2023, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

il s'agit d'approuver la mise en place du 3^{ème} cycle du cursus de pharmacie à l'université des Antilles pour une ouverture prévue au 1^{er} septembre 2023.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 25
Membres présents et représentés : 25	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La mise en place du 3^{ème} cycle du cursus de pharmacie à l'université des Antilles, conformément à l'annexe est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 16 février 2023

Le Président de l'Université des Antilles


Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr





Faculté
de Médecine
Hyacinthe BASTARAUD

MISE EN PLACE DU 3^{ème} CYCLE

UNIVERSITÉ DES ANTILLES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024



JANVIER 2023

MISE EN PLACE DU 3^{ème} CYCLE

La Faculté de Médecine des Antilles et de la Guyane a été créée en 1988 par la mise en place du 3^{ème} cycle.

L'UFR Santé des Antilles dont le siège, est en Guadeloupe, est la seule composante transversale de l'Université des Antilles. Elle est conventionnée avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Guadeloupe et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Martinique. Elle fonctionne en relation étroite avec le Département de Santé de l'Université de la Guyane et le Centre Hospitalier de Cayenne : *mutualisation des enseignants-chercheurs, parcours d'internat dans les trois territoires, organisation pédagogique du Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) et des Licences Accès Santé (LAS)*.

En 1998, la 1^{ère} année de médecine est accessible aux étudiants Antillo-Guyanais en Guadeloupe, puis ouverture d'une antenne en Martinique en 2003 et en Guyane en 2006.

En 2008 c'est l'accès à la 2^{ème} année puis en 2009 à la 3^{ème} année qui est possible, aboutissant ainsi à la complétude du 1^{er} cycle.

En septembre 2023, nous ouvrirons la 4^{ème} année des études de Médecine, permettant ainsi la mise en place du 2^{ème} cycle et la complétude à la rentrée 2025 des études de Médecine, ce qui aboutira à une Faculté de plein exercice.

1. CONTEXTE

Parallèlement, la **discipline Pharmacie** pour laquelle nous proposons la 1^{ère} année soit par le PASS soit par les LAS, ne permet pas à nos étudiants Antillo-guyanais choisissant cette discipline de pouvoir revenir sur nos territoires et par conséquent de s'inscrire dans la pérennité.

Les études de Pharmacie sont d'une durée de 6 ans et après la 5^{ème} année les étudiants en pharmacie ont la possibilité de présenter l'internat de pharmacie et ce pour une durée de 4 ans.

L'internat permet l'accès à 3 spécialités : la pharmacie hospitalière, pharmacie biologie médicale avec une super-spécialisation en radio pharmacie, et recherche pharmaceutique.

Ces 3 disciplines sont en pénurie sur nos territoires. En effet, du fait de l'absence d'accès au 3^{ème} cycle, nos CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES (CHU) ne disposent pas suffisamment de pharmaciens et les disciplines sus-citées sont soit non couvertes soit fragile du fait du faible nombre de candidat.

Nos évolutions, nouvel hôpital, mise en place de 2 cyclotrons l'un en Guadeloupe et l'autre en Martinique, nous obligent à pérenniser ces activités pour la bonne prise en charge des malades.

Nous nous devons à ce stade de nos évolutions de promouvoir les métiers dont nous avons d'ores et déjà besoin pour assurer à nos malades une complète et correcte prise en charge.

Ainsi, la pharmacie hospitalière avec la formation de pharmaciens cliniques, actuellement non présents car la spécialité est non pourvue, est nécessaire pour optimiser l'hospitalisation des patients.

La formation de radiopharmaciens et leur pérennité assurera pour les 2 cyclotrons l'assurance d'un fonctionnement sur l'ensemble des territoires.

2. ROLE DE L'UFR SANTÉ

Depuis quelques années, nous recevons environ 5 à 6 demandes de stages hors subdivision par an pour nos Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) et dans les services de pharmacie.

A ce stade, notre fonctionnement ne permet de recevoir que des internes en hors subdivision qui repartent par la suite dans leur Faculté d'origine.

L'objectif de la mise en place d'un 3^{ème} cycle de pharmacie, permettra de recevoir plus d'internes en hors-subdivision et de permettre à ceux qui feront le choix des Antilles de poursuivre leur internat aux Antilles Guyane.

Il s'agira d'accueillir entre 5 et 6 étudiants internes de pharmacie et une dizaine d'internes en choix hors subdivision.

La formation, demande un encadrement des étudiants, et elle pourra se faire en partenariat avec la Faculté de Pharmacie de Toulouse.

Nous nous engageons vers une co-accréditation avec l'UFR Santé de Toulouse et nous avons déjà eu l'accord du Doyen.

Nous prévoyons après entretien avec le MESR, l'obtention de l'accréditation pour les internes hors subdivision à partir de novembre 2023 et d'une co-accréditation pour l'internat en pharmacie aux Antilles Guyane à partir de novembre 2024.

Par la suite nous mettrons en place pour répondre aux pré-requis :

- une commission régionale d'évaluation des besoins en formation de la région Antilles,
- une commission régionale en vue de l'agrément des lieux de stage,
- une commission régionale pour la répartition des postes.

3. CONCLUSION

L'Université des Antilles doit s'inscrire pleinement dans la déclinaison régionale de la stratégie de transformation du système de santé.

L'évolution vers une UFR Santé a été faite en 2019 avec l'intégration de l'Ecole de Sages-Femmes en Département de Maïeutique ; la mise en place du Master d'Orthophonie en septembre 2022 et de la formation d'Orthoptie en collaboration avec la Faculté de Médecine Sorbonne Université.

Plusieurs projets sont en cours : intégration du Diplôme de Technicien Supérieur (DTS) d'Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique ; mise en place de l'universitarisation des professions paramédicales (IPA, IBODE, IDE), la Faculté de plein exercice. L'objectif est d'ouvrir localement l'accès à ces parcours professionnels.

Ainsi, il semble opportun dans un premier temps de positionner un 3^{ème} cycle de Pharmacie pour répondre à un vrai besoin sur nos 3 territoires en lien avec les projets actuels des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU).